Datum: 19.11.2019



Hauptausgabe

20 minutes Lausanne 1001 Lausanne 021/ 621 87 87 https://www.20min.ch/ro/



Seite: 9 Fläche: 6'909 mm²

Auftrag: 3005687 Themen-Nr: 536 01: Referenz: 75465076 Ausschnitt Seite: 1/1

Il taisait son autisme: aspirant pilote recalé

JUSTICE Un aspirant pilote souffrant du syndrome d'Asperger (autisme) doit rendre son certificat médical d'aptitude et passer un test psychologique, selon le Tribunal administratif fédéral (TAF). Il avait omis de mentionner son trouble devant l'Office fédéral de l'aviation civile. L'homme souhaitait, en 2018, obtenir une licence de pilote privé d'hélicoptère. Après examen, une médecin conseil lui avait délivré un certificat

Medienart: Print

Auflage: 102'681

Medientyp: Tages- und Wochenpresse

Erscheinungsweise: 5x wöchentlich

d'aptitude. Mais peu après, elle lui avait demandé de le rendre en raison de son état de santé en voyant sur le site web du candidat qu'il déclarait souffrir du syndrome d'Asperger. Or, ce dernier avait répondu par la négative à une question portant sur d'éventuels troubles psychologiques. Selon le TAF, le certificat d'aptitude a été délivré sur la base d'un état des faits inexact et un test psychologique est nécessaire. -ATS